

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Haute-Marne

Arrondissement de
Chaumont

Commune de
Autreville-sur-la-
Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 27/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
27 avril 2026

Présidence : Laurent NAULOT, Maire.

Etaient présents :

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel,
JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric,
LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, VINHAS Xavier

Absents représentés : ROUILLARD Céline pouvoir donné à LECLERE Romuald

Absents : Fanny FONTAINE, Laëtitia SAINTOMER

Secrétaire de séance : Madame DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Membres présents..... 10
Absents représentés..... 1
Absents..... 0
Votants..... 8

Délibération 2026 05 01

Compte Financier Unique Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune d'Autreville-sur-la-Renne ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Autreville-sur-la-Renne ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Autreville-sur-la-Renne

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	84 360.09 €	274 318.98 €	358 679.07 €
	Recettes réalisées	84 429.55 €	357 666.35 €	442 095.90 €
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	77 020.45 €	478 678.51 €	555 698.96 €
	Dépenses réalisées	49 107.79 €	357 323.34 €	406 431.13 €
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	35 321.76 €	343.01 €	35 664.77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-7 339.64 €	204 359,53 €	197 019.89 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	27 982.12 €	204 702.54 €	232 684.66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	27 982.12 €	204 702.54 €	232 684.66 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 mai 2026
Laurent NAULOT,
Maire.